

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2012

Date de convocation : 31 mai 2012

Affichage : 13 juillet 2012

Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Présents : Mmes et MM. Martine HOUSSAYE, Maire, Claude CHERET, 2^{ème} Adjoint, Françoise HAMON, Lydie HAMON, Jean-Claude HAMON, François LUTZ, Philippe VERSAVEL.

Absents excusés : Mme Odile HENRY, MM. Aymeric de CHASTEIGNER, Richard GUIA.

Mme HAMON Lydie a été élue secrétaire.

Le vingt six juin deux mil douze, vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Martine HOUSSAYE, Maire.

SUPPLÉMENT DE PRIX DU TRATEMENT DE LA MÉRULE : Madame le Maire explique que la découverte de la présence de mэрule sur l'ensemble des murs intérieurs de la salle nécessite une augmentation du traitement prévu initialement d'où un surcoût. Madame le Maire explique aussi que la mise à nu des murs a révélé des malfaçons au niveau des fenêtres ce qui nécessite la pose de 6 bavettes d'étanchéité en aluminium blanc.

Ces explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

Le nouveau devis de l'Agence Technique des Traitements du Bâtiment d'un montant de 15044,10 € HT (17 992,74 € TTC)

Et le devis de l'entreprise Mongrenier d'un montant de 924,00 € HT (1 105,10 € TTC).

DIT

Que la somme de 19 097,84 € sera donc transférée du compte 678 (autres charges exceptionnelles) vers le compte 2313-100 (travaux mairie + salle).

LAVE VAISSELLE POUR LA CANTINE : le lave-vaisselle et la plonge de la cantine ayant besoin d'être changés des devis avaient été demandé, après comparaison des performances et prix proposés et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE

Le devis présenté par Monsieur FARID d'Eure Distrib d'un montant de 2 000,00 € HT (2 392,00 € TTC).

Et les devis du Comptoir de Bretagne concernant du matériel de cuisine d'un montant de 1 086,18 € HT (1 299,07 € TTC) et de la vaisselle d'un montant de 553,09 € HT (661,50 € TTC).

CALVAIRE DU MESNIL : le problème du dessouchage des ifs se posant, deux devis sont parvenus à la Mairie, l'entreprise Noury propose de rogner les souches jusqu'à - 30 cm par rapport au niveau du sol, l'entreprise Fourmond propose de les arracher. Les conseillers étant partagés sur la méthode à employer et les devis étant sensiblement du même montant, il est décidé de procéder à un vote dont le résultat est le suivant :

4 voix pour l'entreprise Noury
3 voix pour l'entreprise Fourmond

Le Conseil Municipal, par 4 voix contre 3

ACCEPTE

Le devis de M. NOURY d'un montant de 1 420,00€ HT (1 698,32 € TTC).

Le Maire,

